



Fiche de projet pour les institutions publiques

Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet:

Service public fédéral Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie,
 Direction générale du Potentiel économique
<http://economie.fgov.be>

Nom du projet : Monitoring du Marché et des Secteurs

Timing des tâches scientifiques : 27 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'objet de ce rapport est de permettre à l'institution publique de traiter ses propres données dans une perspective de comparabilité internationale/européenne ;
- *activité de valorisation en fin de projet* : l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche* : *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – français, néerlandais, anglais et allemand – pour le site web de la politique scientifique fédérale), *résumé du projet en maximum 10 pages* pour le site web de la Politique scientifique fédérale, également en quatre langues et à remettre à l'issue du projet), un *texte en français, néerlandais et anglais destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rappports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois permettant de libérer les tranches de financement de l'équipe scientifique), *rappports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet :

L'institution publique gère son projet et entretient donc un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). Y est représenté des utilisateurs potentiels du résultat du projet et toute personne qui peut contribuer à faire avancer le projet. L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

Date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par e-mail – naji@belspo.be . A défaut d'inscription, la réunion est annulée) : 7 avril à 10h00, Politique scientifique fédérale.

Fiche de projet

1. Dénomination de l'institution

Service public fédéral Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie,
Direction générale du Potentiel économique
<http://economie.fgov.be>

2. Nom du projet

Monitoring du Marché et des Secteurs

3. Acronyme

MMS

4. Description du projet et situation au sein de l'institution

Le développement de la connaissance des secteurs économiques rencontre trois des cinq objectifs stratégiques du SPF Economie¹ :

- contribuer au développement, à la compétitivité et à la durabilité du marché des biens et services ;
- favoriser les échanges par des relations économiques équitables dans un marché concurrentiel ;
- recueillir, exploiter et diffuser l'information économique.

Ces objectifs stratégiques trouvent leur traduction dans les objectifs opérationnels suivants :

- développer une *veille économique* dans le but d'identifier et d'anticiper les contraintes et les enjeux économiques ;
- développer une *capacité et une méthodologie d'analyse* du contexte économique.

Afin de développer cette méthodologie d'analyse du contexte économique, un service « Monitoring des Secteurs et du Marché » a été créé.

La finalité de ce Service est la détection des marchés et secteurs économiques qui fonctionnent imparfaitement, la recherche des causes de ce dysfonctionnement et la suggestion de remèdes.

Pour l'épauler dans sa tâche, le Service doit non seulement disposer de données fiables, mises à jour régulièrement mais avant tout, ces données doivent être classées de telle manière que l'information recherchée soit aisément et rapidement accessible pour l'utilisateur.

5. Tâches à mettre en oeuvre

a. par l'équipe de recherche

L'équipe scientifique devra intégrer les différentes sources d'informations que le SPF Economie mettra à sa disposition : inventaires internes (législatif, statistiques, analyses), inventaires externes (législatif, statistiques, analyses), informations en provenance des acteurs du terrain (récoltées dans le cadre des missions de contrôle), datawarehouse du SPF Economie et ceci afin de créer une base de données spécifique, tout entière dévolue au service « Monitoring des Secteurs et du Marché » et pourvue d'un serveur de classification qui génère permettant notamment de déterminer rapidement l'importance économique d'un secteur, sa capacité d'adaptation, le niveau

¹ Ces objectifs sont définis en phase avec les lignes directrices et les politiques économiques nationale et européenne et visent à mettre en place les conditions nécessaires pour satisfaire les exigences de la stratégie de Lisbonne

de concurrence qui règne au sein de ce secteur ou bien encore l'importance de l'innovation pour ce secteur.

En outre, l'équipe scientifique fournira au service « Monitoring des Secteurs et du Marché » des outils permettant la combinaison de ces différentes données en vue d'analyser des phénomènes sectoriels.

Enfin, l'équipe scientifique s'attachera à proposer des combinaisons intéressantes des différentes sources de données du point de vue conceptuel.

b. par l'institution publique

Le SPF Economie se chargera, au préalable, de l'inventorisation des données disponibles et en cours de projet, précisera ses exigences en ce qui concerne le serveur de classification et apportera l'aide technique qui s'avèrerait nécessaire.

6. Produit final attendu

a) par l'équipe de recherche

Une proposition complète d'implémentation d'un serveur de classifications répondant aux desiderata du « Monitoring des Secteurs et du Marché ».

b. Pour L'institution publique

Un outil performant apte à fournir au Service rapidement et facilement un certain nombre d'indices lui permettant d'effectuer efficacement sa tâche à savoir la détection des marchés et secteurs économiques qui fonctionnent imparfaitement, la recherche des causes de ce dysfonctionnement et la suggestion de remèdes.

7. Valorisation du produit final

a. pour l'institution publique : intégration du produit final dans son fonctionnement propre

Serveur de classification mis à la disposition de tous les fonctionnaires du Service « Monitoring des Secteurs et du Marché ».

b. pour le 'public' : modalités d'accès au produit final pour les chercheurs et le grand public

L'outil à développer ne s'adressera pas en priorité au grand public, il sera d'avantage un outil de travail interne. Il est néanmoins probable qu'au cours du développement apparaissent des fonctionnalités qu'il sera intéressant de rendre publique.

8. Agenda et planning des tâches et budget alloué

a. calendrier des activités

1^{er} septembre 2008 - jusqu'au 31 décembre 2010

b. planification des activités

1. Pour l'équipe scientifique

Le planning des activités sera établi de commun accord dès le démarrage du projet avec l'équipe sélectionnée.

2. Pour l'institution publique

Fin 2007, finalisation de l'inventaire des sources d'informations, données internes (disponibles au sein du SPF Economie)

Premier trimestre 2008, finalisation de l'inventaire des sources d'informations, données externes (hors SPF Economie) et discussion des conditions d'accès aux données non publiques de l'Institut national de la Statistique.

9. Conditions particulières

a. suggestions pour la composition du comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement devrait à tout le moins compter parmi ses membres un expert du ICT du SPF Economie et un fonctionnaire de la Direction générale "Statistique et Information économique" associé au datawarehouse-projet du SPF Economie.

b. clause de confidentialité et droits de propriété intellectuelle

1. accès aux données non publiques de l'Institut national de Statistique

Les modalités d'accès aux données non publiques de l'Institut national de Statistique sont régies par la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique. Dans l'exercice de leur mission, les membres de l'équipe scientifique sont assimilés aux agents travaillant pour le compte du Service « Monitoring des Secteurs et du Marché » et bénéficient donc du même accès aux données non publiques de l'Institut national de Statistique que celui octroyé aux fonctionnaires du service.

2. clause de confidentialité éventuelle

L'équipe scientifique prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer que des données confidentielles ne soient pas utilisées pour d'autres fins que celles de la mission confiée.

c. présence de l'équipe de recherche dans l'institution

La présence des chercheurs sélectionnés sera requise durant la durée du projet selon une intensité qui sera examinée ensemble, mais qui sera réelle. Les chercheurs seront assimilés aux agents du service Monitoring et disposeront des infrastructures nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions.

d. Autre

Il serait souhaitable que l'équipe sélectionnée dispose d'une compétence avérée en économie ainsi qu'une connaissance et une expérience satisfaisantes dans la création et/ou l'utilisation de datawarehouses.